

Dimanche 19 juin 2022 - 15<sup>ème</sup> édition

## REGLEMENT DES FOULEES DE L'IMMOBILIER

### Article I. Organisateurs et description de l'événement

#### (a) Organisateurs

La 15<sup>ème</sup> édition des Foulées de l'Immobilier est organisée par l'Association du Master Management de l'Immobilier (AMMI) de l'Université Paris-Dauphine siégeant Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris 16<sup>ème</sup>.

La coordination de l'événement est assurée par la SAS Avena Event dont le siège social est situé 33 rue Général Leclerc, 92130 Issy-Les-Moulineaux.

#### (b) L'événement

Les Foulées de l'Immobilier sont un événement sportif se décomposant en deux courses :

- + Une course de **9,8 km** (par simplicité présentée comme **la course de 10 km**)
- + Une course de **4,9 km** (par simplicité présentée comme **la course de 5 km**)

Les Foulées de l'Immobilier sont organisées par les étudiants du Master 246 – Management de l'Immobilier de l'Université Paris Dauphine au profit de la Fondation Dauphine dans le cadre de son programme *Dauphine Housing*.

Le principal objectif de la course est de rassembler et mobiliser des professionnels de l'immobilier.

**Date :** Cette 15<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche 19 juin 2022.

**Lieu :** Le village d'accueil sera situé au Bois de Boulogne, sur le Chemin de Ceinture du Lac Inférieur. La course se déroulera également dans le Bois de Boulogne.

### Article II. Les inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes au public à compter du **mercredi 13 avril 2022** via une plateforme d'inscription.

Seules seront prises en considération les inscriptions accompagnées d'un certificat médical indiquant explicitement la mention « non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

L'inscription au Foulées de l'Immobilier du 19 juin 2022 donne le droit de participer au challenge Digital du lundi 06 juin au dimanche 19 juin 2022.

Les participants auront la possibilité de s'inscrire sans télécharger de certificat médical au moment de l'inscription, cependant ils devront veiller à en fournir un avant le **Mercredi 15 juin 2022** afin de valider leur inscription à la course.

*(a) Certificat médical*

En application de la loi n°99.223 du 23 mars 1999, tous les coureurs français ou étrangers sont obligés de fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition soit par :

- La fourniture de la copie de la licence compétition FFA, FSCF, FSGT et UFOLEP
- Un certificat médical avec la mention « **Non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins d'un an (donc postérieur au 19 juin 2021)

Il est exigé pour validation définitive de l'inscription. Il devra être téléchargé et transmis à l'organisation lors de l'inscription.

[Aucun certificat médical ne sera accepté le jour de la course.](#)

En cas de non présentation du certificat médical, l'organisateur refusera au coureur l'accès à la course.

L'AMMI informe d'ores et déjà les coureurs que les organisateurs se réservent le droit d'annuler les inscriptions et qu'aucun remboursement ne sera effectué dans le cas où le coureur ne fournirait pas de certificat médical avant la date susmentionnée ou dans le cas où le document ne serait pas valide (falsification, informations erronées, certificat datant de plus d'un (1) an au moment de l'inscription, certificat ne comportant pas la bonne mention).

Les critères de validité des certificats médicaux :

- + Le certificat doit dater de moins d'un an le jour de la course (après le 19 juin 2021)
- + Il doit comporter la mention « non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ».
- + Il doit être lisible et comporter le tampon avec les coordonnées du médecin ainsi que sa signature.

*(b) Modalité d'inscription*

Les inscriptions se font en ligne au moyen d'un système de paiement sécurisé.

### Inscription individuelle :

1. Rendez-vous sur le site <http://www.lesfouleesdelimmobilier.com> et cliquer sur le lien pour accéder à la plateforme d'inscription (à partir du 13 avril 2022)
2. Suivez les instructions du site pour compléter votre inscription
3. Si vous ne disposez pas de certificat médical valable à cette date, il vous sera possible de l'importer ultérieurement
4. Date limite des inscriptions : **05 juin 2022**
5. Date limite de téléchargement des certificats médicaux : **15 juin 2022**

### Inscription entreprise, association, club, équipe de coureurs :

1. Pour inscrire votre entreprise, un bon de commande vierge vous sera transmis afin de compléter le nombre de places que vous souhaitez réservées ainsi que les coordonnées d'une personne référente.
2. A la suite de la réception du bon de commande complété et signé, une facture vous sera renvoyée.
3. Une fois le paiement des inscriptions effectué, un accès à la plateforme d'inscription sera mis en place.
4. Dès lors, la saisie des inscriptions en ligne peut démarrer. La personne référente supervise les inscriptions et est notre interlocutrice pour les questions relatives à ces dernières. Attention, s'il y a plus d'inscrits qu'initialement commandés, la différence sera facturée post-événement.
5. Si vous ne disposez pas des certificats médicaux valables lors de l'inscription, il est possible de les télécharger dans un second temps par les personnes concernées.
6. Date limite des inscriptions : **05 juin 2022**
7. Date limite de téléchargement des certificats médicaux : **15 juin 2022**

## Article III. Tarifs individuels

La participation financière demandée aux coureurs est définie selon les modalités ci-dessous :

Tarif 10 km individuel	Tarif 5 km individuel
40 €	40 €

## Article IV. Retrait des dossards et déroulé de l'événement

### (a) Retrait des dossards

Deux possibilités sont proposées aux coureurs : le retrait du dossard à l'Université Paris Dauphine ou l'envoi du (des) dossard(s). Dans ce cas, l'envoi pourra être effectué moyennant un tarif de 10€ et **uniquement si le certificat médical est transmis avant le 8 juin 2022 à 18h00.**

La course ayant lieu le **Dimanche 19 juin 2022**, tous les participants inscrits en ligne devront se présenter pour retirer leurs dossards à l'Université Paris-Dauphine (Place de Lattre de Tassigny, Paris 16<sup>ème</sup>) les :

- + Vendredi 17 juin : de 9h00 à 18h00,
- + Samedi 18 juin : 9h00 à 18h00.

Les organisateurs vous rappellent qu'il n'y aura aucune distribution de dossards le dimanche 19 juin avant la course. S'il souhaite recevoir son dossard directement à son domicile, le coureur devra choisir cette option au moment de son inscription.

### (b) Déroulé de l'événement (à titre indicatif)

- + 8h00 - Accueil des participants au Village d'accueil
- + 9h00 - Échauffement en musique
- + 9h55 - Départ du village d'accueil jusqu'à la ligne de départ de la course
- + 10h00 - Départ de la course 5km
- + 10h15 - Départ de la course 10 km
- + 10h45 - Arrivée des premiers coureurs
- + 11h30 - Remise des prix au village d'accueil
- + 12h00 - Cocktail et buffet déjeunatoire au village d'accueil

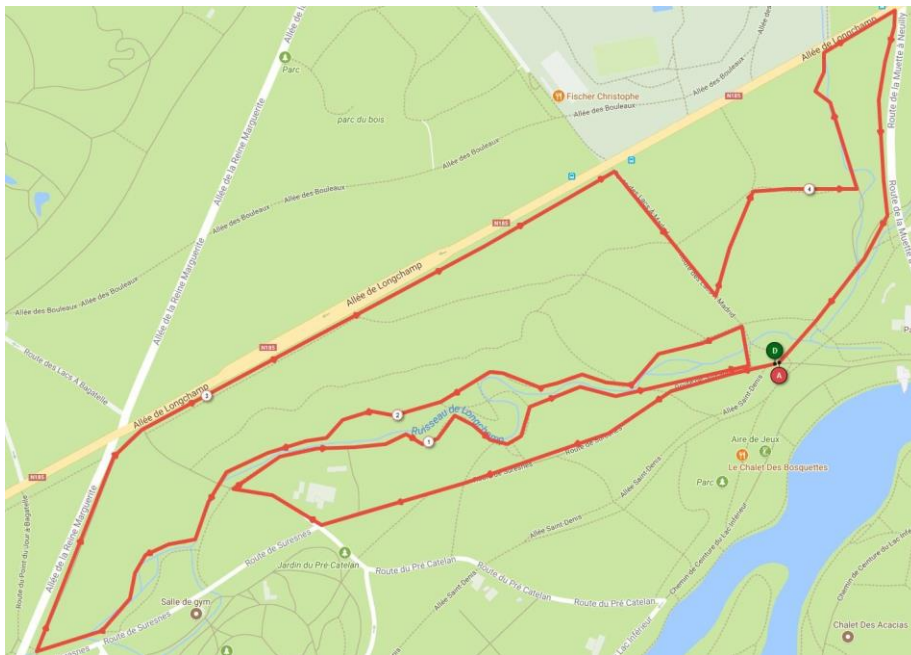
### (c) Classement

Nous attirons l'attention des participants sur la notion de temps. Deux temps pourront figurer dans les résultats : le temps officiel et le temps réel. Le temps officiel traduit la durée écoulée entre le coup de pistolet signifiant le départ de la course et le franchissement de la ligne d'arrivée. Le temps réel mesure, quant à lui, la durée écoulée entre le franchissement de la ligne de départ (détecté par une puce dans le dossard) et le franchissement de la ligne d'arrivée.

Cet écart de mesurage peut donc générer des écarts dans les différents temps communiqués le jour de la course et après la course. Pour que le temps réel soit enregistré, il est important de franchir l'arche de départ/arrivée, sans la contourner.

Pour des raisons de traitement des données, les temps servant à établir les classements sont les temps officiels. L'organisation mettra en place des sas de départ pour le 10 km correspondant au temps des meneurs d'allure. Nous invitons chacun des participants à être attentif aux annonces le jour de la course pour se placer dans le sas adéquat.

(d) Parcours



### Article V. Responsabilités

Les coureurs et leurs accompagnateurs participent à l'évènement que constituent les Foulées de l'Immobilier sous leur propre responsabilité.

L'AMMI et les personnes physiques qui participent à l'organisation des Foulées de l'Immobilier déclinent toute responsabilité en cas de dommage intervenant à l'occasion des Foulées de l'Immobilier. Plus particulièrement, l'AMMI et les personnes physiques qui participent à l'organisation des Foulées de l'Immobilier déclinent toute responsabilité en cas d'accident physique lié ou non à l'état de santé du coureur, peu importe que celui-ci ait ou non fourni un certificat médical. De façon plus générale, ni l'AMMI, ni les personnes physiques intervenant dans le cadre de l'organisation de la course ne sauraient être tenues responsables des dommages occasionnés aux coureurs ou aux personnes les accompagnant dans le cadre de l'évènement que constituent les Foulées de l'Immobilier.

Les modalités de couverture d'assurance et de sécurité de l'évènement sont détaillées aux articles 6 et 7 du Règlement.

### Article VI. Sécurité

Le service médical de la course est assuré par un organisme de secours et la sécurité du parcours par des signaleurs bénévoles.

## Article VII. Assurance

Les organisateurs déclarent qu'une police d'assurance en responsabilité civile sera souscrite pour le jour de la course et ce conformément à la charte des courses sur routes. Les licenciés bénéficient de garanties liées à leurs licences. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement en responsabilité civile.

Les vestiaires mis à disposition des coureurs le sont à titre de service rendu. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages survenant pendant la manifestation.

## Article VIII. Droit à l'image et confidentialité des informations

Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires, directement et/ou par l'intermédiaire de tout prestataire de leur choix, à filmer, photographier et procéder à l'enregistrement de leur image et/ou de leur voix à tout autre moment relatif à la course (préparation, course elle-même, remise de prix etc.). Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires à exploiter, directement ou indirectement, à titre gratuit, les images et les sons enregistrés lors de leur participation à la course (préparation, course elle-même, remise de prix etc.) à titre commercial ou non, en intégralité ou par extraits, sur tous supports notamment sur les lieux de vente et/ou dans les vitrines, presse, cinéma, dépliant ou brochures, catalogues, dossiers de presse), pour illustrer toute opération de communication ou de promotion en relation ou non avec la course.

Les organisateurs s'engagent à garder confidentielles les informations collectées dans le cadre des inscriptions (coordonnées et certificats médicaux).

## Article IX. Annulation

Si l'épreuve devait être annulée, notamment pour cas de force majeure pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité ne pourra être perçue.

## Article X. Le jour de la course

- + Obligation de porter le dossard fixé sur la poitrine ; en aucun cas il ne devra être fixé dans le dos ou plié ;
- + Sauf information contraire avant le jour de la course, aucun système de garderie ne sera mis en place ;
- + Une séance d'échauffement en musique sera proposée avant le départ ;
- + Un ravitaillement en eau sera disponible à mi-parcours du 10km et à l'arrivée ;
- + La remise des prix se fera après la séance d'étirements proposée après la course ;
- + Le discours de remerciement sera suivi de la remise d'un grand chèque à un représentant

de la fondation Dauphine.

## Article XI. Classements et récompenses

La remise des prix aura lieu à la fin de la course au Village.

Les participants suivants sont récompensés par l'attribution d'un ou plusieurs lots :

- Les trois premières femmes du 5 km et les trois premières du 10 km
- Les trois premiers hommes du 5 km et les trois premiers du 10 km
- Les trois premières entreprises sur le 5 km (les 3 meilleurs temps des collaborateurs de l'entreprise seront additionnés. L'entreprise ayant le temps le plus faible sera déclarée gagnante)
- Les trois premières entreprises sur le 10 km (les 3 meilleurs temps des collaborateurs de l'entreprise seront additionnés. L'entreprise ayant le temps le plus faible sera déclarée gagnante)

## Article XII. Mesures sanitaires

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, des mesures strictes seront mises en place par l'Organisation. Ces mesures, découlant directement des autorités compétentes, seront celles en vigueur à la date de l'événement et seront à respecter scrupuleusement sous peine de sanctions. Une fiche spécifique liée à ces mesures sanitaires sera éditée et partagée à l'ensemble des participants à l'approche de l'événement.

## Article XIII. Article 13 : Protection des données personnelles

Avena Event est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par Avena Event, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site <http://www.lesfouleesdelimmobilier.com>, propriété de l'AMMI ;
- (ii) utilisées par Avena Event, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

## Section XIII.01 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : Avena Event, ayant pour numéro unique d'identification 519 318 463 00030, dont le siège social est situé au 33 rue du Général Leclerc 92130 Issy les Moulinaux. Email de contact : [contact@avena-event.fr](mailto:contact@avena-event.fr)

## Section XIII.02 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

- Des données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par Avena Event :  
Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénom, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), certificat médical pour aptitude à la compétition.  
Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de Avena Event.
- Des données facultatives :  
Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc.).  
Par ailleurs, Avena Event est susceptible de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.
- Des données relatives au paiement :  
Lors d'une inscription, le prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc.). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne sont pas communiquées par le prestataire bancaire.
- Données techniques :  
Avena Event est susceptible de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les cookies.  
Aucune donnée sensible n'est collectée, à savoir les informations concernant l'origine



raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc. (art. 9 du RGPD).

### Section XIII.03 Finalités du traitement

Avena Event utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par Avena Event,
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc.).

Avena Event utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de Avena Event et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par Avena Event ou un organisateur tiers ;
- Partage des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

### Section XIII.04 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires, ou résoudre des litiges.

### Section XIII.05 Destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de Avena Event (personnel administratif, employés et préposés) ;
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de Avena Event qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc.) ;

- Aux partenaires privilégiés de Avena Event (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

Avena Event demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptible de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site <http://www.lesfouleesdelimmobilier.com>;
- À l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestation sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site <http://www.lesfouleesdelimmobilier.com>; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à Avena Event - Traitement des données personnelles – Les Foulées de l'Immobilier - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, Avena Event s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par Avena Event.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, Avena Event s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la Commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

### Section XIII.06 Offres commerciales

Avena Event est susceptible de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

### Section XIII.07 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par Avena Event et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : [contact@avena-event.fr](mailto:contact@avena-event.fr)

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, Avena Event peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, Avena Event s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relative aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### Section XIII.08 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à

adresser un courrier à Avena Event, Traitement des données personnelles – Les Foulées de l'Immobilier - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulinaux, ou un email à l'adresse suivante : [contact@avena-event.fr](mailto:contact@avena-event.fr)

### Section XIII.09 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site <http://www.lesfouleesdelimmobilier.com>.

## Article XIV. Divers

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

## Article XV. Litige

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur aux coordonnées suivantes :

- Avant le 16 juin 2022 : envoi d'un email à [contact@avena-event.fr](mailto:contact@avena-event.fr) ;
- Après l'événement : Avena Event 33 rue du Général Leclerc 92130 Issy-Les-Moulinaux. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe préparée avec les nom et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

## Article XVI. Eco-Responsabilité

Les Foulées de l'Immobilier se veut exemplaire en termes d'éco-responsabilité. Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- privilégier les transports en commun, le vélo, la marche ou le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- s'inscrire en ligne ;
- être solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- rester courtois, respecter les bénévoles et les équipes d'organisation ;
- ne pas tricher et s'interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique pendant l'épreuve ;
- rejeter toute forme de discrimination.